

**Caractéristiques techniques**

Points à respecter : La signalisation, la géométrie et la sécurité, un point d'aspiration par tranche de 120m<sup>3</sup>.



**Critères de performance**

**RDDECI de la Marne**

Fournir en toute saison un débit de 30m<sup>3</sup>/h à 60 m<sup>3</sup>/h, en un point déterminé et non dédié à cet usage unique (exemple : cours d'eau longeant une route, utilisation de la voirie de circulation).

La source d'alimentation doit permettre d'assurer le débit défini pendant le temps déterminé par la grille de calcul concernée par le RDDECI.

**Règles d'implantation d'un point d'aspiration**

